

PROJET ARTICLE

De nouvelles aides pour les travaux de rénovation thermique

En 7 ans, l'État et l'Anah réunis vont investir 1.250 millions d'euros dans un programme dénommé « Habiter Mieux ». Son objectif est d'aider financièrement les ménages à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. En Sarthe, le Département, Le Mans Métropole, et l'État se sont mobilisés pour faciliter l'accès à ces aides.

Le programme « **Habiter mieux** » favorise la réalisation de travaux de rénovation thermique en proposant un accompagnement administratif, technique et financier des propriétaires occupants leur logement construit depuis plus de 15 ans et ne dépassant pas un certain plafond de ressources.

Conditions de ressources

Le niveau de revenus annuels du ménage ne doit pas dépasser les montant ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources(revenu fiscal de référence de l'année N-2)
1	11 614 €
2	16 985 €
3	20 428 €
4	23 864 €
5	27.316 €
Par personne supplémentaire	+ 3 441 €

Ces travaux devront garantir une amélioration de la performance énergétique des logements d'au moins 25 % (travaux les plus efficaces : isolation des combles, des murs, chaudières performantes...).

Une aide forfaitaire de 1 100 € à 1 600 € pourra être accordée aux ménages en complément de l'aide classique de l'Anah (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) comprise entre 20 à 35 % d'un plafond de travaux.

En outre, les ménages pourront bénéficier d'une aide complémentaire du Département de la Sarthe de 1.000 € .

Exemple

Un ménage avec un enfant aux ressources modestes habitant une maison construite en 1979 située sur la commune de Savigné l'Evêque souhaite engager des travaux de rénovation thermique permettant un gain énergétique de 28 % : mise en place d'une chaudière à condensation, pour un montant total de 5.241 € T.T.C.

Le plan de financement :

- Aide de l'Anah : 994 €
- Prime "Habiter mieux" : 1.600 €
- Prime Conseil Général : 1.000 €

Total des subventions : 3.594 €, soit 68,6% du montant des travaux.

Reste à charge : 1.647 €

Ce ménage peut également bénéficier du crédit d'impôt.

D'autres aides et/ou prêts pourront être recherchés pour diminuer le reste à financer.

Contact :

Direction Départementale des Territoires de la Sarthe

Bureau de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

21, rue de la Mariette

72042 Le Mans Cedex 9

Tél. : 02.43.78.87.74

Fax. : 02 43 78 88 79

Horaires d'ouvertures / accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 11h ou sur rendez-vous

En savoir plus sur le programme "Habiter mieux"

Dépliant d'information :

http://www.anah.fr/fileadmin/anahmedias/Habiter_mieux/Depliant_Habiter_Mieux_2012_01.pdf

Site internet Habiter Mieux : <http://www.anah.fr/habitermieux.html>

Site internet de l'Anah : <http://www.anah.fr/>